

Q14 2024 02

**Conseil d'arrondissement
Mai 2024**

QUESTION

Présentée par Marie-Claire CARRERE-GEE, Patrick VIRY, Stéphanie CLAUX, Jean-François ALEXANDRE et Marie-Louise DUHALDE au nom du groupe 100% 14^e

Lors du dernier Conseil d'arrondissement, en réponse à ma question, un adjoint de la municipalité a reconnu que nous avons raison concernant la folie qu'a consisté, pour la Ville de Paris, de déléguer à ...une association l'aménagement de la Place des droits de l'Enfant et que, sommairement, non seulement la place n'a pas été aménagée, mais que l'énorme subvention accordée n'a été dépensée que pour des opérations de communication.

La convention étant arrivée à échéance, quelle somme a--elle été récupérée sur le montant de la subvention ?

Quel a été le volume définitif des dépenses, et à quelles fins ont-elles été utilisées ?

Si des subventions avaient été utilisées à de pures fins d'opérations de communications, soit en dehors du cadre fixé par la convention, des actions ont-elles été engagées par la Mairie du 14^e ?

Des poursuites judiciaires sont-elles envisagées ?